



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE
AVIS PUBLIC**

**Projet de règlement d'emprunt 2020-177
Travaux de mise aux normes de l'eau potable
Exploitation d'un nouveau puits**

Avis est par les présentes, donné par le soussigné, Guy Bérubé, secrétaire-trésorier et directeur général de la susdite municipalité,

Que :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITE DE L'ISLE-VERTE A PROCÉDÉ AU DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT, LE 10 MARS 2020, AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER UN EMPRUNT DE 3 613 987 \$ DEVANT PERMETTRE LA MISE EN OPERATION D'UN NOUVEAU PUIITS D'EAU POTABLE.

DE CE COÛT, SERONT DÉDUITS UNE AIDE FINANCIÈRE DE 1 083 919 \$ PROVENANT DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE QUÉBEC – MUNICIPALITÉS (PIQM) AINSI QU'UNE CONTRIBUTION DE 300 000 \$ DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS.

L'EMPRUNT SERA D'UNE DURÉE DE 20 ANS, LA RÉPARTITION DE SON REMBOURSEMENT EST PRÉVUE DE LA FAÇON SUIVANTE : 20% DU SERVICE DE LA DETTE SERA ASSUMÉE PAR L'ENSEMBLE DES VALEURS IMPOSABLES DE LA MUNICIPALITÉ (taxe spéciale sur la valeur foncière), ALORS QUE 80% SERA ASSUMÉE PAR LES IMMEUBLES DESSERVIS OU SUSCEPTIBLES DE L'ÊTRE (tarification sur la base d'unités fixée selon l'usage des immeubles).

NATURE DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Le projet de règlement d'emprunt numéro 2020-177 ainsi que ses annexes décrivant plus amplement le projet ainsi que les implications financières, précédemment mentionnées peut être consulté sur le site internet de la Municipalité de L'Isle-Verte dans l'onglet « Vie démocratique », sous la rubrique « Règlement », et l'item « Règlement administratif ».

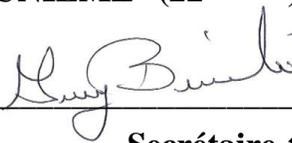
EXCEPTIONNELEMENT, EN RAISON DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE QUI PRÉVAUT AINSI QUE DES NOUVELLES DISPOSITIONS SUPPLÉANT AUX RÈGLES HABITUELLES, EN MATIÈRE DE CONSULTATION PUBLIQUE ET DE TENUE DE

REGISTRE, LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE PERMET À SES CITOYENS D'ADRESSER LEUR OPPOSITION ET COMMENTAIRES LIÉS À CE PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT PAR L'ENTREMISE DE SON SITE WEB (www.municipalite.lisle-verte.qc.ca).

TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE PEUT PRENDRE CONNAISSANCE DE L'ENSEMBLE DU PROJET DE RÈGLEMENT ET SOUMETTRE SON OBJECTION ET SES COMMENTAIRES D'ICI LE 11 MAI 2020.

LES COMMENTAIRES REÇUS SERONT SOUMIS AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL, LORS DE SA SÉANCE RÉGULIÈRE, LE MARDI 12 MAI 2020, 20 H 00, À TITRE DE CONSULTATION PUBLIQUE.

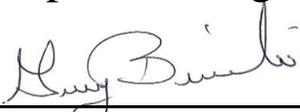
DONNÉ À L'ISLE-VERTE, CE VINGT ET UNIÈME (22^{IÈME}) JOUR D'AVRIL DEUX MILLE VINGT (2020).



**Secrétaire-trésorier
et directeur général**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Guy Bérubé, directeur général et secrétaire trésorier à la Municipalité de L'Isle-Verte, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié copie de cet avis dans le respect des règles établies.



**Guy Bérubé
Secrétaire trésorier et
directeur général**

Fait et donné à l'Isle-Verte, le 22 avril 2020.